



FIRST IGAD INTERNATIONAL SCIENTIFIC CONFERENCE ON HEALTH

Addis Ababa, 3 - 6 December 2014



PREMIERE CONFERENCE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE DE L'IGAD SUR LA SANTE

Addis-Abeba, 3 – 6 décembre 2014

Des approches innovantes pour un accès équitable aux services de santé de la reproduction, du VIH et du sida chez les populations pastorales, les populations mobiles et transfrontalières

Directives en matière de demande d'exposition

La première Conférence scientifique internationale de l'IGAD sur la santé, organisée en collaboration avec la Fédération africaine des associations de santé publique (AFPHA), offre un espace pour présenter les approches de programme et expériences innovantes en matière de santé de la reproduction, de VIH et de sida chez les populations mobiles et transfrontalières (PMT) et les populations pastorales. Entre autres délégués, les travailleurs de la santé et du développement social, les gestionnaires, les chercheurs, les universitaires, les médias, les décideurs et les bailleurs de fonds prendront part à la conférence. Tous les acteurs ayant des résultats et des réalisations importantes en ce qui concerne les PMT / populations pastorales sont invités à présenter leurs innovations et expériences en vue de l'apprentissage mutuel, du réseautage, de la collaboration et de la promotion.

Pour coordonner les dispositions logistiques et autres, nous vous prions de confirmer votre participation pour la présentation de vos meilleures pratiques et innovations en ce qui concerne les PMT et les populations pastorales au plus tard le 30 août 2014.

Espace d'exposition

Chaque établissement participant aura un stand de 3x3 avec une table et deux chaises dans la zone d'exposition.

Affectation des espaces

La priorité sera accordée aux Etats membres de l'IGAD et aux sponsors de la Conférence dans l'allocation de l'espace d'exposition. L'espace restant sera réparti selon le principe premier arrivé, premier servi.

Les organisateurs de la Conférence se réservent le droit d'examiner les contenus et peuvent refuser de l'espace aux établissements dont les objectifs sont incompatibles avec les objectifs et directives susmentionnés de la Conférence.

Les demandes d'espace d'exposition doivent être faites officiellement à l'aide du formulaire Demande et Contrat d'Exposition (*voir ci-dessous*). Veuillez déposer votre demande par courriel à l'adresse électronique suivante igadhealthconf@igad.int ou par Fax: +251-114 166 086 (A l'attention de: Première Conférence scientifique internationale de l'IGAD sur la santé, AFPHA).



Non occupation de l'espace d'exposition et annulation

L'exposant est censé installer ses étalages au plus tard à 14h00, le mardi 3 décembre 2014. Les organisateurs se réservent le droit de réattribuer les espaces libres aux autres exposants figurant sur la liste d'attente, ayant besoin de plus d'espace et/ou de les utiliser à d'autres fins liées à la Conférence.

Les organisateurs ne sont responsables de quelque coût que ce soit susceptible d'être engagé par l'exposant qui n'aura pas installé son étalage dans le délai prescrit.

Frais d'exposition

Des exposants tels que les EM, les partenaires d'exécution de projet de l'IGAD et les OSC ne sont pas tenus de payer les espaces d'exposition. Les sponsors de la conférence tels que les bailleurs de fonds, les partenaires de développement et les sociétés commerciales se verront attribué des espaces d'exposition gratuitement en reconnaissance de leur précieuse contribution à la réussite de la conférence. De même, les visiteurs ont gratuitement accès à l'exposition.

Cadeaux

Les organisateurs et les participants à la Conférence apprécient à leur juste valeur les "cadeaux" de qualité sur les tables d'exposition. Cependant, tous les articles promotionnels distribués à la Conférence doivent être approuvés à l'avance par les organisateurs.

Veuillez consulter les organisateurs pour l'utilisation du logo de la Conférence.

Représentant de l'exposant

Chaque organisation exposante est en droit de désigner un représentant qui assiste à l'exposition. Un badge portant clairement le nom de la personne désignée sera fourni par les organisateurs. Cette personne est tenue de porter le badge de façon visible tout au long de la Conférence.

Code de conduite

Tous les étalages doivent être bien dotés en personnel en tout temps au cours de la Conférence. Le personnel présent dans la zone d'exposition doit observer un code vestimentaire et de conduite acceptable. Les boissons alcoolisées, le tabac et le bruit sont strictement interdits à l'intérieur et autour de la zone d'exposition.

Les exposants sont censés désinstaller et ramasser tout le matériel de vitrine au plus tard à 18h00 le 6 décembre 2014.

Responsabilité

Il est convenu que les exposants doivent assumer l'ensemble des responsabilités en cas de dommage de l'espace d'exposition ou toute réclamation découlant de leur négligence ou de celle de leurs salariés ou agents et que ni les organisateurs de la conférence et leurs salariés, ni la société du site et ses salariés, ni une société de gestion de manifestations et ses salariés, ni aucun autre exposant n'assumera de responsabilité à cet égard.

Manifestations parallèles

Pour des manifestations parallèles, les exposants doivent recevoir l'accord préalable des organisateurs afin d'éviter tout conflit avec les programme et activités publiés de la Conférence.

Correspondance

La correspondance entre les organisateurs de la conférence et les candidats se fera par courriel et par téléphone. Les candidats sont donc invités à indiquer clairement une adresse email et un numéro de téléphone valides.

Toutes les demandes doivent être adressées à igadhealthconf@igad.int

**PREMIERE CONFERENCE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE DE L'IGAD SUR
LA SANTE
Addis-Abeba, 3 – 6 décembre 2014**

Des approches innovantes pour un accès équitable aux services de santé de la reproduction, du VIH et du sida chez les populations pastorales, les populations mobiles et transfrontalières

Demande et contrat d'exposition

Coordonnées du demandeur :

Nom de l'organisation :

Type d'organisation :

Type de programme PMT / populations pastorales :

Couverture géographique du programme PMT / populations pastorales :

Couverture de population du programme PMT/populations pastorales :

Type d'innovations, meilleures pratiques, produits et/ou matériel didactique à présenter:

.....
.....
.....

Représentant attendu :

Nom de l'agent :

Interlocuteur :

Nom complet : Titre/Poste :

Téléphone : Cellulaire :

Fax : Email :

Il est convenu que les exposants doivent assumer l'ensemble des responsabilités en cas de dommage de l'espace d'exposition ou toute réclamation découlant de leur négligence ou de celle de leurs salariés ou agents et que ni les organisateurs de la conférence et leurs salariés, ni la société du site et ses salariés, ni une société de gestion de manifestations et ses salariés, ni aucun autre exposant n'assumera de responsabilité en cas de dommage, préjudice de toute nature ou blessure corporelle dans le cadre de la présentation ou la visualisation des étalages.

Je, soussigné, accuse réception et m'engage à respecter le règlement qui fait partie intégrante du présent contrat par renvoi. J'ai également connaissance des politiques de demande et d'annulation et m'engage à les respecter.

.....

Date

.....

Signature autorisée